



# CONTRAT DE LOCATION - SALLE LOUIS-SAINT-JEAN

TARIFS (Cochez le tarif adapté)		1/2 Journée		Journée ou soirée (semaine)		Week-End	
 ÉTÉ du 1 <sup>er</sup> mai au 14 octobre	Habitant commune	70,00 €		140,00 €		275,00 €	
	Habitant hors commune	125,00 €		250,00 €		390,00 €	
 HIVER du 15 octobre au 30 avril	Habitant commune	80,00 €		165,00 €		300,00 €	
	Habitant hors commune	135,00 €		275,00 €		410,00 €	

Je soussigné(e) : \_\_\_\_\_ Tél. : \_\_\_\_\_

Demeurant : \_\_\_\_\_

Né(e) le : \_\_\_\_\_ à : \_\_\_\_\_

S'engage à prendre en location la Salle Louis Saint-Jean, appartenant à la commune de « Le Fresne Camilly », aux conditions suivantes :

**Date :** \_\_\_\_\_

**Prix de la location :** \_\_\_\_\_

## Etat des lieux fait le vendredi (heures du RDV à fixer avec la mairie)

	Règlement intérieur
	Reçu chèque pour la location le _____ , références bancaires : _____
	Caution générale de 1000 € à l'ordre du Trésor public
	Caution ménage de 150 € à l'ordre du Trésor public
	Attestation d'assurance remise le jour de l'état des lieux d'entrée

### **IMPORTANT :**

- Pour confirmer la réservation **un chèque d'acompte de 150€** à l'ordre du Trésor public est demandé
- La capacité de la salle est de **100 personnes assises maximum**
- Toute clé perdue fera l'objet d'une retenue de 30 €
- Toute poubelle non sortie le dimanche soir fera l'objet d'une retenue de 50 € sur la caution
- Pour toute dégradation de matériel une retenue sera appliquée d'après le tarif fixé sur l'inventaire
- **Après la location, vous recevrez un avis de somme à payer du Trésor Public même si le paiement a été effectué. Vous ne devez pas tenir compte de cet avis.**

Le soussigné s'engage à exécuter le règlement établi par le Conseil municipal de Le Fresne Camilly, dont il déclare avoir pris connaissance et à s'y conformer strictement.

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »

Au Fresne Camilly, le .....